

# Les élections législatives retardées depuis des mois en Guinée devront encore attendre

écrit par GuineePolitique© | 22 octobre 2019



La date du 28 décembre proposée par le chef de la commission électorale n'étant pas tenable, a annoncé lundi 21 octobre l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF), en présence de la Commission électorale nationale indépendante (CENI). L'OIF demande la révision du fichier électoral.

Cette nouvelle intervient en pleine crise politique causée par l'ambition prêtée au président Alpha Condé de briguer sa propre succession en 2020 et de changer à cette fin la Constitution qui l'empêche de concourir à un troisième mandat.

L'actuel Parlement est entré en fonctions en janvier 2014 pour cinq ans. Des élections devaient se tenir fin 2018 ou début 2019, mais n'ont pas eu lieu pour des raisons politiques et techniques, au milieu de querelles exacerbées entre la majorité du président Alpha Condé et l'opposition. En janvier, M. Condé a prolongé le mandat du Parlement jusqu'à l'installation d'une nouvelle législature à une date non spécifiée.

Le chef de la commission électorale, Salif Kébé, avait proposé en septembre la date du 28 décembre pour élire les nouveaux députés. L'opposition avait immédiatement dénoncé un projet

irréaliste et servant, selon elle, les desseins présidentiels de M. Condé en 2020.

Lundi, l'envoyé spécial de l'Organisation internationale de la francophonie (OIF) en Guinée, Tiema Coulibaly, a déclaré devant la presse que la date du 28 décembre était "à reconsidérer". L'OIF est un acteur accompagnant le processus électoral, responsable de la mise en œuvre des recommandations d'un audit du fichier électoral.

M. Coulibaly a invoqué des raisons techniques comme la mise à jour du fichier électoral, obstacle majeur à la tenue des élections jusqu'alors, et l'entrée en service d'un nouveau logiciel.

### **Tieman Coulibaly, l'émissaire de l'Organisation Internationale de la Francophonie**

La non-tenue du scrutin était acquise avant même la conférence de presse, le président Condé n'ayant pas convoqué les Guinéens aux urnes dans le délai légal de 70 jours.

Ce nouvel attermolement survient alors que la Guinée est en proie à une agitation meurtrière depuis qu'un collectif de partis d'opposition, de syndicats et de la société civile a appelé à manifester pour faire barrage à un éventuel troisième mandat de M. Condé.

Au moins huit manifestants (dix selon l'opposition) et un gendarme ont été tués la semaine passée. Un tribunal de Conakry doit rendre mardi un jugement très attendu contre huit responsables du collectif. Le parquet a requis vendredi la peine maximale de cinq ans de prison ferme à l'encontre de sept d'entre eux et demandé la relaxe du huitième prévenu.